

JACQUES CÔTÉ

# AUTOPSIE D'UN CRIME IMPARFAIT

22/10/80,  
L'ASSASSINAT  
DE FRANCE  
LACHAPELLE

## Chapitre 1

# Soir d'automne à la pleine lune

Dans la nuit du jeudi 23 octobre 1980, à 3 h 28, les pompiers de la caserne numéro 1, dans le quartier Saint-Jean-Baptiste à Québec, répondent à une alerte. L'appel a été fait par une locataire de l'immeuble situé au numéro 540 de la rue de la Tourelle. Une odeur de fumée s'échappe de l'appartement qui se trouve en dessous du sien. Les sapeurs-pompiers courent vers leurs véhicules. Les trois portes de la caserne de la rue Saint-Jean s'enroulent avec fracas alors que la ville est encore plongée dans l'obscurité. Au nord-ouest, la pleine lune répand une lumière blafarde sur les vieux immeubles. Il fait moins 5 degrés, le sol a gelé, l'humidité est mordante avec des vents soufflant à 35 kilomètres à l'heure.

Au sortir de la caserne de la rue Saint-Jean, les véhicules tournent dans la rue Racine<sup>1</sup> jouxtant l'îlot Irving. Les râles sinistres des sirènes réveillent au passage les résidents du faubourg Saint-Jean-Baptiste. Les camions traversent les rues D'Aiguillon, Richelieu, Saint-Olivier. Rouler dans ce quartier en frôlant les voitures stationnées est toujours un défi pour les conducteurs. Un virage trop serré à droite, rue de la Tourelle,

---

1. Devenue depuis la rue Philippe-Dorval.

oblige un véhicule à reculer afin de laisser assez d'espace pour tourner. Quatre cent cinquante mètres séparent les pompiers du 540. À pleine vitesse, les camions foncent vers le sinistre.

Au-dessus de la rue, les fils électriques s'entrecroisent de façon anarchique, accrochés à des poteaux que l'érosion a fait pencher dans tous les sens. Sur les façades des immeubles, les gyrophares se reflètent frénétiquement. En cette période de l'Halloween, certaines fenêtres sont décorées avec des fantômes, des sorcières, des vampires, des chats noirs, des toiles d'araignée et des citrouilles.

Les pompiers arrivent rapidement sur les lieux du sinistre. Il s'agit d'une toute petite maison de ville en briques avec deux lucarnes à l'étage et un toit mansardé. Les deux grandes fenêtres donnent directement sur le trottoir. Le feu s'est déclaré à l'arrière de l'appartement du rez-de-chaussée. La personne qui habite au-dessus a tenté de téléphoner à sa voisine, mais ses appels sont restés vains. Puisque les maisons sont très proches les unes des autres et qu'elles sont vieilles, il faut aussi protéger les bâtiments aux alentours, évacuer les résidents. Une vingtaine de pompiers se déploient pour combattre le feu, un parmi tant d'autres dans les derniers mois. Depuis deux semaines, ils sont sur le qui-vive : quatre incendies criminels ont été allumés dans la haute-ville. Le modus operandi du pyromane est connu ; c'est un voyeur qui jette son dévolu sur des femmes qu'il a dans sa mire et qui vivent seules. Il entre par effraction dans les appartements, étend des vêtements féminins sur le lit pour y mettre le feu.

Les pompiers accèdent à la cour par une porte de garage, à droite de la maisonnette. De là, ils aperçoivent les flammes qui lèchent les vitres et qu'ils maîtrisent assez rapidement.

## **La scène de crime**

Après avoir éteint le feu, les sapeurs-pompiers sont prêts à entrer dans l'appartement. Mais la porte avant, qui donne sur la rue de la Tourelle, est verrouillée et le pompier Côté doit la défoncer avec une hache. Ce qui reste de la porte s'ouvre sur un fond noir, de la

fumée et de la suie, qui semblent résulter d'un feu de matelas. Le policier Michel Flibotte précède le pompier. En pénétrant dans le petit logis, ils remarquent que le feu a peu endommagé le salon. Le lieutenant du service des incendies, Yvon Guénard, qui entre par l'arrière, constate que la porte extérieure est grande ouverte, de même que les deux autres qui donnent accès à l'appartement. Aussitôt, il fait la macabre découverte. Une femme nue est couchée sur le ventre, les mains ligotées dans le dos, les jambes repliées vers le haut. Il éteint les derniers tisons sur le plancher avec un extincteur. Une chaise est renversée au bout du lit. Le corps de la jeune femme est brûlé en grande partie. Une bouteille d'essence de térébenthine, un diluant à peinture hautement inflammable, est découverte près d'elle. Le pompier appelle ses collègues. La section des crimes majeurs de la police municipale de Québec est immédiatement avertie.

Vers 3 h 50, l'enquêteur aux incendies, Jean-Baptiste Vallerand, 23 ans d'expérience, entre à son tour sur la scène. Il est le premier à prendre des photos du sinistre. Il remarque lui aussi que la porte arrière de l'appartement est grande ouverte et les pompiers lui confirment qu'elle l'était quand ils sont arrivés.

Il photographie le contenant d'essence de térébenthine qui se trouve au pied du lit, près des jambes de la victime, ainsi que le cadavre. Celui-ci est brûlé à 85 % et la chair des doigts consumée jusqu'à l'os. Un chiffon est enroulé autour du cou de la victime et elle a les mains attachées derrière le dos.

L'enquêteur du Commissariat des incendies de Québec, André Savard, arrive vers 4 h 15. Il prend également des photos de l'appartement et du cadavre. Il note que le niveau le plus bas de carbonisation, là où s'est propagé le nid de l'incendie, se situe dans le matelas. Il voit le contenant d'essence de térébenthine. Il peut encore sentir l'odeur prégnante du solvant. Tout comme Vallerand, il photographie sur une table, au pied du lit, un grand panier qui contient des aiguilles à tricoter de 10 à 12 pouces et des pelotes de laine à peine brûlées. L'enquêteur Savard appelle

à Montréal le chimiste judiciaire Ronald Coulombe et lui demande de venir à Québec pour effectuer une expertise d'incendie. Il téléphone ensuite à l'enquêteur des crimes majeurs qui est chargé du dossier du voyeur pyromane.

Quarante ans plus tard, le sergent-détective de la police de Québec, Jacques Simoneau, se souvient très bien de ce moment-là. Il était habituel pour lui d'être appelé à toute heure de la nuit : « J'étais aux enquêtes criminelles, mais rattaché aux incendies criminels. Eux autres, quand ils voyaient un feu de nature criminelle, ils nous appelaient et on commençait l'enquête. À un moment donné, ma femme me réveille et me dit : "André Savard veut te rejoindre." J'ai appelé au Commissariat des incendies. » À nouveau, il est convoqué pour cette vague d'incendies criminels, mais cette fois il y a eu homicide. Il prend l'adresse et raccroche, sort en se faisant discret pour ne pas réveiller ses enfants.

Le sergent-détective Jacques Simoneau arrive sur le lieu du crime à 4 h 30. « De facto, les pompiers nous disent que c'est criminel. L'incendie donnait au deuxième étage par rapport à l'arrière. On montait les escaliers et on arrivait au premier plancher au niveau de la rue de la Tourelle. On sait qu'il y a au moins une victime. »

Le feu a surtout endommagé la partie arrière de l'appartement où se trouvent la chambre et la cuisine. Simoneau constate de visu les dégâts causés par les flammes dans ces pièces. À droite, lorsqu'il entre dans la chambre, le matelas fume encore et une femme en position ventrale est ligotée, les mains dans le dos. L'enquêteur se penche pour examiner ce qui ressemble à un vêtement brûlé. Ce bâillon noirci par la suie entoure le cou et une partie de la bouche de la victime. Une odeur d'accélérateur attire aussi son attention. Il voit une bouteille d'essence de térébenthine près du corps. Pour Simoneau, la psychose du maniaque incendiaire vient de prendre une tournure dramatique. « Je devais avoir 200 à 250 incendies criminels en suspens », se rappelle-t-il, replongé dans ces souvenirs.

Lors d'un incendie criminel, les enquêteurs du service de police de Québec et ceux du Commissariat des incendies mènent des enquêtes indépendantes afin de s'assurer d'une preuve solide.

Les pompiers ont beaucoup arrosé la scène, et leur intervention nuit à la recherche d'indices. « Pour une scène de crime, ça nous dérangeait, se remémore Simoneau. Dans le cas d'un incendie criminel, la fumée, le piétinement des pompiers et les interventions font que la scène est détériorée. » Mais, dans le cas d'une scène de crime contre la personne, les premiers intervenants doivent assurer les premiers soins aux blessés avant tout. À 4 h 30, l'enquêteur téléphone au pathologiste judiciaire Georges Miller du Laboratoire médico-légal de la rue Sempie. Il lui demande de se présenter au 540 de la rue de la Tourelle. À 4 h 50, le D<sup>r</sup> Miller passe à son tour le seuil de l'appartement pour constater le décès de la jeune femme.

Le va-et-vient d'experts se poursuit avec l'arrivée du technicien en identité judiciaire. Il photographie les lieux, recueille les indices et les pièces à conviction.

Vers 5 h du matin, après avoir rangé leur équipement, les pompiers regagnent leur caserne. Le commissaire aux incendies, Cyrille Delage, dépêche son enquêteur, Henri Bédard. Un mandat d'arrestation est aussitôt délivré.

## **La victime**

L'intérieur de l'appartement, qui s'est refroidi, dégage une forte odeur de brûlé, et des particules de suie incommodantes sont en suspension dans l'air. Jacques Simoneau et Georges Miller examinent en détail le corps sur le lit. L'enquêteur note que les mains de la jeune femme ont été attachées avec de la corde. À première vue, un chiffon nouveau, carbonisé, est enroulé autour du cou et en partie sur la bouche. Du doigt, Miller montre à Simoneau un bouton sur le chiffon noirci ayant servi de bâillon. C'est en fait une blouse qui a été entortillée et nouée. Le tissu a laissé un sillon

autour du cou, ce qui indique que le meurtrier l'a probablement utilisé pour étrangler la jeune femme.

Selon Simoneau, l'assassin aurait voulu faire disparaître les traces de son crime en mettant le feu à l'appartement. Cependant, ce qui attire son attention, « c'est la mise en scène qui entoure le meurtre [et qui] a dû exiger plusieurs minutes ; l'œuvre d'une personne qui était en possession de ses moyens », suppose-t-il. Quelqu'un qui, d'après le sergent-détective, pouvait connaître les lieux.

Simoneau rencontre la voisine du haut, Françoise Dion. Elle lui signale que la victime avait l'habitude de laisser une clé dans la boîte aux lettres. Cette information intrigue les policiers, puisqu'une clé a été trouvée dans l'appartement, ce qui pourrait suggérer que le meurtrier connaissait la victime. De plus, cette dernière fermait rarement la porte de son appartement pour que ses amis puissent entrer, au dire de la voisine. Les enquêteurs remarquent aussi que la porte arrière ferme mal et qu'il est impossible de la verrouiller. À première vue, le meurtrier serait passé par la cour arrière en utilisant l'entrée du sous-sol, puis serait monté par la trappe qui mène à l'appartement de la jeune femme habitant au 540, rue de la Tourelle, une artiste du nom de France Lachapelle.

Le D<sup>r</sup> Miller fait transporter le corps de la victime au Laboratoire médico-légal de la rue Semple, dans le quartier Saint-Malo. Le pathologiste doit déterminer la cause de la mort : est-ce le feu, l'asphyxie au monoxyde de carbone, la strangulation ou une arme quelconque ?

L'identité de la victime ne pourra être dévoilée tant que ses proches ne seront pas avisés de son décès. Miller pratique l'autopsie le matin même. La femme mesure 5 pieds et 5 pouces, pèse 100 livres. Le corps est très brûlé, la chaleur ayant contracté les jambes. L'examen interne révèle des blessures invisibles à l'œil nu sur la surface du corps. En effet, le pathologiste relève des lésions graves au niveau du ventre et de la poitrine, mais qui se sont

refermées par l'action des flammes. Une plaie en forme de poinçon est visible sur la face antérieure du cœur. L'apparence particulière de la blessure amène le D<sup>r</sup> Miller à conjecturer qu'une aiguille à tricoter a pu servir d'arme. La blessure aurait pu être causée par une de celles qu'il a vues dans une corbeille près du lit. L'objet a perforé le thorax, la partie gauche de l'aorte, une section de l'œsophage et du péricarde, ainsi que le lobe inférieur à deux endroits. Les atteintes aux poumons, quoique graves, n'étaient pas mortelles, mais auraient nécessité une chirurgie. Le sectionnement de l'aorte a causé une hémorragie mortelle, qui a laissé 2 litres de sang s'infiltrer dans la cage thoracique, soit le tiers du contenu du système sanguin de la jeune femme. D'autres perforations de 7 à 8 pouces de profondeur ont été causées par un couteau directement dans le dos. Entre la septième et la huitième côte, à la hauteur de l'hémithorax<sup>2</sup> jusqu'à la région paravertébrale droite, une autre plaie perforante qui a touché légèrement le poumon droit a causé un hémothorax.

Pendant qu'elle était étranglée, la victime était donc aussi poignardée. Ces blessures ont conduit à une mort rapide, selon le pathologiste. La femme est décédée par strangulation. Puisqu'il ne remarque aucune trace de suie dans les poumons, Miller conclut qu'elle était morte, ou du moins inconsciente, au moment où le meurtrier a aspergé son corps d'essence de térébenthine pour y mettre le feu. Dans les deux cas, elle n'a pas souffert de brûlures. Le tissu du bâillon autour du cou est en coton avec de petits boutons blancs. L'assassin semble avoir fait plusieurs nœuds dans la blouse pour solidifier son lien. Le sillon dans le cou montre bien un foyer de suffusion hémorragique au niveau de la glande thyroïde.

---

2. Un côté de la poitrine.

Durant son examen, le pathologiste découvre une autre corde autour des poignets<sup>3</sup>, plus calcinée que celle qui était visible sur la scène de crime et qu'il n'avait pas distinguée à ce moment. Il demande au photographe de la morgue, John Treggett, de bien les prendre en photo. La grande corde a été peu altérée par le feu alors que la plus courte a presque complètement brûlé. Même si le tressage est identique, la nouvelle corde a un diamètre plus gros et semble être fabriquée d'un matériau différent. Il faudra les faire examiner par un chimiste expert en fibres du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale de Montréal.

Le D<sup>r</sup> Miller prélève un échantillon d'urine. Il veut savoir si la victime a été droguée ou se trouvait en état d'ébriété au moment du meurtre. L'analyse toxicologique se révèle négative. Le pathologiste procède aussi à des frottis vaginaux, car il doit déterminer s'il y a eu viol. La position du corps suggère fortement cette hypothèse. Mais il craint que le feu n'ait altéré les traces de spermatozoïdes et que la position ventrale de la victime n'ait favorisé l'écoulement du sperme vers l'extérieur. Il applique cependant le protocole habituel. Le matériel biologique est envoyé à des fins d'analyse à la section biologie du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale.

Pour compléter l'identification de la jeune femme, Miller veut contacter son dentiste pour comparer sa dentition aux radiographies de son fichier dentaire. Il demande à Jacques Simoneau d'en faire part à la famille. Le sergent-détective, qui est tout près, sait qu'il aura la pénible tâche d'annoncer à la mère et au père le pire cauchemar de tout parent. Il va leur conseiller de ne pas voir le corps de leur fille, mais de faire appel à l'odontologie judiciaire qui est très fiable en matière d'identification. Quand les gens insistent pour voir un corps méconnaissable, Simoneau les met en garde. Afin de les en dissuader, il est disposé à leur faire ren-

---

3. Cette seconde corde est un élément essentiel dans la suite de l'enquête.

contrer des personnes qui ont regretté de l'avoir fait. La dernière image que vous gardez de l'être aimé peut alors vous hanter pour le reste de votre vie.

Dans la matinée, Simoneau annonce à la famille la funeste nouvelle. Cette tâche difficile, il l'accomplit toujours accompagné d'un collègue. « Chaque fois, ce sont des annonces difficiles », se souviendra-t-il. L'enquêteur a besoin des coordonnées du dentiste de France pour l'identification. Pierre Lachapelle les lui donne. Après lui avoir offert ses condoléances, le sergent-détective lui promet qu'il fera tout pour retrouver le meurtrier de sa fille. Puis il appelle le D<sup>r</sup> Binet et lui demande de venir immédiatement afin qu'on puisse comparer la dentition de la victime aux radiographies de son dossier médical. Le dentiste se rend au Laboratoire médicodental de la rue Sempé. L'examen se fait en présence du D<sup>r</sup> Miller et des enquêteurs Jacques Simoneau et Gilles Bélanger. L'avancement des incisives centrales par rapport au maxillaire supérieur et l'obturation avec du ciment blanc de la seconde prémolaire droite supérieure permettent d'identifier France Lachapelle hors de tout doute. Les parents pourront faire leur deuil et procéder aux funérailles de leur enfant.

Pendant que Jacques Simoneau rencontre Pierre Lachapelle, ailleurs dans la capitale, on remarque l'absence de France Lachapelle. Tôt le matin du 23, les membres du Théâtre de Bon'Humeur se dirigent des quatre coins de la ville vers le lieu de répétition. Le spectacle doit avoir lieu dans deux semaines et il faut enchaîner les mouvements et peaufiner les détails de la mise en scène. Mais France Lachapelle est en retard. Le temps file. Aurait-elle oublié de se réveiller ? Pourtant, son ami, le metteur en scène Robert Lepage, n'a pas voulu entrer chez elle quand il l'a raccompagnée, la veille, justement pour qu'elle puisse se coucher tôt et se présenter à l'heure ce matin. France ne se pointera jamais. Dans les heures qui suivront, ses amis apprendront le terrible sort qu'elle a connu.

## **Une longue séquence de meurtres sadiques irrésolus**

Pour les autorités policières de la Ville de Québec, l'assassinat de France Lachapelle s'ajoute à d'autres meurtres de jeunes femmes dans la région de la capitale au cours des quatre dernières années. Sur 10 meurtres, il y en a maintenant 4 qui n'ont pas encore été résolus.

Le 12 mai 1978, le corps de Diane Malouin est retrouvé dépecé dans une malle qui a été rejetée par les chutes Montmorency. Le 21 juillet 1979, Lisette Bélanger est retrouvée sans vie dans sa chambre de la rue Lacroix. Le 12 avril 1980, le cadavre de Diane Latour-Otis est à son tour découvert dans un nouveau quartier résidentiel de Beauport.

Dans les heures qui suivent l'assassinat de France, un individu bizarre et visiblement intoxiqué se rend chez l'animateur de radio André Arthur et laisse entendre qu'il pourrait faire des révélations quant au meurtre de la jeune comédienne, mais les policiers ont vite fait de se rendre compte qu'il s'agit d'un déséquilibré. Il est envoyé pour un examen dans l'aile psychiatrique du Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL). Et ce ne sera pas le dernier illuminé à s'attribuer la paternité de ce crime.

# Table des matières

Introduction. . . . .	11
Chapitre 1: Soir d'automne à la pleine lune . . . . .	15
Chapitre 2: Portrait d'un enquêteur de la nuit . . . . .	25
Chapitre 3: Une communauté artistique unie . . . . .	29
Chapitre 4: France . . . . .	35
Chapitre 5: À la recherche d'indices . . . . .	39
Chapitre 6: D'autres incendies, un nouveau meurtre. . . . .	59
Chapitre 7: Une comédienne audacieuse . . . . .	67
Chapitre 8: Arrestation d'un jeune poète . . . . .	75
Chapitre 9: L'enquête du coroner . . . . .	91
Chapitre 10: L'enquête préliminaire . . . . .	95
Chapitre 11: Le premier procès . . . . .	111
Chapitre 12: <i>La Reine vs Christian Gagnon</i> . . . . .	137
Chapitre 13: Gagnon dans la fournaise. . . . .	155
Chapitre 14: Un climat inquisitoire. . . . .	203
Chapitre 15: La piste de l'ADN. . . . .	213
Conclusion: Que sont-ils devenus? . . . . .	217
Postface: Un crime influent . . . . .	223
Annexe: Texte de Christian Gagnon sur un napperon de papier. . . . .	229
Sources documentaires . . . . .	231
Index. . . . .	239
Remerciements. . . . .	243
Ceuvres de Jacques Côté . . . . .	245